

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt huit mai à seize heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2<sup>ème</sup> étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	22 Mai 2024
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	11		
Membres absents ou excusés	5		
Membres qui ont pris part à la délibération	11		
Quorum	9		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
BONNET Georges	X	FABREGES M.France	Excusée	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND J. Pierre	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	Arrivé à 16h40	HOUETZ Marion	Excusée	ROBERT Karine	Excusée
CHAPUIS Pierre	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	Excusé
D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	Excusé	PALLOT Thierry	Arrivé à 17h30	VEYRENC Yves	X

*Assiste au bureau : Michel DECHAUD (Directeur général des services)*

16 h à 17 h 50 : Intervention de Mr Thierry AUMAGE, Inspecteur, Directeur académique de l'Ardèche, accompagné de Mr Fabien DARNE, Inspecteur de l'éducation nationale Cévennes-vivarais, et de Mr Cédric JESIONOWSKI, adjoint au DASEN.

Mr AUMAGE fait quelques compliments sur notre beau territoire et précise que Mme la Préfète l'a informé de la matinée constructive qu'elle a passé sur notre CDC jeudi 23 mai 2024. Il informe de la mise en place avec la préfète d'un observatoire de la ruralité et du souhait de rencontrer tous les Maires pour trouver une méthodologie de travail. Il s'agit ici de la 13<sup>ème</sup> réunion avec un EPCI. Le 31 mai 2024, le président de la CDC est invité à une réunion avec l'AMF notamment.

L'objet de la présente rencontre est d'avoir une projection à long et moyen terme sur des sujets transversaux (petite enfance, sport, jeunesse). Il ne s'agit pas ici de faire des recherches d'économie. Il fait un rapide état des lieux national, départemental : entre 2017 à 2024 le département compte 2 000 élèves de moins.

Les communes de notre CDC ASV comptent 11 écoles (dont 9 publiques et 2 privées) et un collège. Nous avons 7 communes sans école.

L'école de La Souche est la seule du territoire à être en classe unique (avec 2 enseignants).

Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est très faible. Pierre Chapuis précise que cela demande aux communes un encadrement plus exigeant. Stéphane Ginevra ajoute que pour les communes n'ayant pas d'école se pose la difficulté du transport scolaire (accompagnateurs pour les enfants de moins de 3 ans).

Le président précise que la CDC n'a pas la compétence scolaire, mais intervient afin de soutenir les écoles dans différents domaines (prise en charge du transport vers la piscine de Pont de Labeaume pour le « savoir nager » et le gymnase de Montpezat, soutien aux actions culturelles à destination des scolaires (salon du livre de Jaujac, convention CTEAC...).

Concernant la piscine, Mr DARNE souligne que c'est une chance pour les scolaires d'avoir une piscine sur le secteur. Cédric D'IMPERIO rappelle les motivations pour avoir une piscine sur le territoire.

Pour conclure, Mr Aumage indique qu'il fera une offre de PEDT (Projet Educatif Territorial). C'est Yves VEYRENC qui suivra ce dossier dans le cadre de sa délégation auprès de la petite enfance - enfance - jeunesse.

La rencontre se termine à 17 heures 50.

### Ordre du jour du Bureau communautaire :

*Assiste au bureau : Michel DECHAUD (Directeur général des services), Sophie BOTTONI (Directrice générale adjointe), Emmanuelle AILLOUD (Responsable pôle administration générale)*

Avant d'exposer les points soumis à délibération, divers documents sont remis aux membres du bureau à destination des mairies, pour information au public :

- Deux dossiers de fiches architecturales à laisser à disposition du public pour consultation ; ces fiches sont accessibles sur le site internet de la communauté de communes
- Trois guides de l'office de tourisme + le magazine « destination » de l'office de tourisme
- des affiches « mobilité » et « culture »

Le Président ouvre la séance puis annonce les excusés et le quorum. Il rappelle que la note de synthèse et l'ensemble des documents annexes ont été envoyés par mail avec la convocation au présent bureau communautaire, et les élus confirment avoir reçu toutes ces informations.

### **1. Approbation compte rendu du Bureau communautaire du 23.04.2024 :**

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus, avant de le publier sur le site internet.

**Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

### **2. Règlement du service de location longue durée de vélos à assistance électrique et convention de mise à disposition d'équipements vélo (arceaux, bornes de recharge et stations de réparation) :**

#### **Conditions générales d'accès et d'utilisation du service de location :**

Dans le cadre du programme d'action AVELO2 en faveur de la mobilité cyclable et co-financé par l'ADEME, le montage d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique est en cours. Comme validé lors du Bureau communautaire du 12 mars 2024, la gestion de ce service sera déléguée à 3 loueurs du territoire. Afin de formaliser les modalités de location, un règlement détaillant les conditions générales d'accès et d'utilisation du service a été rédigé, en collaboration avec les loueurs (voir le document en annexe). Ce règlement précise notamment le fonctionnement du service, les conditions d'accessibilité, les offres et tarifs proposés, les obligations des usagers ainsi que tous les éléments administratifs, financiers et juridiques nécessaires.

**Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

#### **Convention de mise à disposition relative à l'installation d'arceaux de stationnement vélo, bornes de recharge et stations de réparation et gonflage :**

Dans le cadre du programme d'action AVELO2, des équipements vélo vont être déployés sur le territoire de la CdC ASV. Cela comprend des arceaux de stationnement, des bornes de recharge pour vélos électriques et des stations de réparation et gonflage. Grâce au co-financement de l'ADEME et afin de coordonner l'opération à l'échelle du territoire, la CdC ASV finance l'achat de ces équipements, qui seront ensuite mis à disposition des communes. Les communes seront, elles, chargées de l'installation, de l'exploitation, du suivi et de l'entretien des équipements. Afin de formaliser ce partenariat et d'en prévoir toutes les conditions administratives, techniques, juridiques et financières, un modèle de convention de mise à disposition a été rédigé et sera à compléter et signer avec chacune des communes recevant des équipements (voir le document en annexe). Cette convention précise notamment la quantité d'équipements et les emplacements prévus, les conditions d'installation et d'exploitation ainsi que les engagements des parties. L'acceptation et la signature de cette convention sera un préalable à la récupération des équipements par les communes.

Le Président propose au Bureau communautaire d'adopter ce modèle de convention de mise à disposition. Cette convention bipartite pourra ensuite être signée entre le Président et le maire de chaque commune recevant des équipements.

**Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

### **3. Admission en non-valeur :**

Le Service de gestion comptable d'Aubenas a proposé l'admission en non-valeur de quatre sommes pour lesquelles tous les actes de recouvrement ont été infructueux. Le Bureau ayant délégation pour délibérer sur l'admission en non-valeur à hauteur de 5 000 €, le Président propose d'admettre en non-valeur les sommes de 52 € et 112 € correspondant à de la taxe de séjour, et les sommes de 640 € et 440 € correspondant à de la RSEOM 2013 et 2015.

**Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

### **4. Fonds concours Barnas solde enveloppe voirie 2020-2025 :**

La commune de Barnas sollicite par délibération du 21.03.2024 l'attribution d'un fonds de concours de 35 198 € pour l'opération « abords et trottoirs du haut Barnas ». Cette opération s'élève à 277 650 € HT et les financements prévus sont de 83 295 de l'Etat et 98 315 € du Département. Vu la délibération de la communauté de communes du 28.03.2023 autorisant l'élargissement de l'usage de l'enveloppe voirie sous forme de fonds de concours, le Président propose d'attribuer un fonds de concours de 35 198 € à la commune de Barnas sur son enveloppe voirie 2020-2025.

**Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

### **5. Attribution marché travaux voie partagée Lalevade d'Ardèche – Chirols :**

Une consultation a été lancée du 19.04.2024 au 16.05.2024 afin de réaliser les travaux d'aménagement de la voie partagée entre Lalevade d'Ardèche et Chirols. Ces travaux regroupent en un lot unique les aménagements de la voie, la signalétique horizontale et verticale, et l'installation de mobilier urbain. Ils seront réalisés sur les communes de Lalevade d'Ardèche, Vals les Bains, Pont de Labeaume et Chirols. Une convention de mandat avec la communauté de communes du Bassin d'Aubenas doit régler les dispositions relatives à la portion de voie sur la commune de Vals les Bains.

Dans le cadre de sa délégation, le Bureau communautaire est compétent pour attribuer ce marché. Suite à l'analyse des offres, le Président propose d'attribuer ce marché à l'entreprise EUROVIA pour 126 842.29 €.

**Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

### **6. Aide au commerce :**

Une nouvelle convention a été signée avec la Région le 9.02.2023 pour la mise en œuvre des aides économiques destinées à favoriser le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sur la CDC. Le taux d'aide est de 10 % par la communauté de communes et de 20 % par la Région (plancher de 10 000 € HT et plafond de 50 000 € HT de travaux). Le bureau a délégation pour attribuer des subventions, dans le cadre de l'enveloppe de 30 000.00 € votée au BP 2024.

Une nouvelle demande a été reçue de M. Gianni PALADINO, gérant de la SARL OSMOSE, alimentation générale VIVAL à Jaujac.

Le dossier a été monté par la Chambre de commerce et d'industrie. Les travaux consistent en l'acquisition d'un refroidisseur bouteilles, d'une vitrine réfrigérée et d'un trancheur pour un montant de 16 031.47 € HT. Il sollicite un soutien de 20% auprès de la région et 10% auprès de la CDC, soit 1603.15 € pour la CDC.

**Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

## **7. Subventions aux associations :**

### **Club foot USPHC :**

Le club de foot Union Sportive Porte des Hautes Cévennes pratique sur les deux stades de Lalevade d'Ardèche et Thueyts. Les charges liées aux terrains et vestiaires sont assurées par la communauté de communes (arrosage, engrais, tonte, électricité, eau...) et le club prend en charge l'entretien des vestiaires de ces deux équipements. A cet effet, il prévoit l'embauche d'un(e) salarié(e) saisonnier à temps partiel ou complet, en plus des trois jeunes en formation (Moniteur, BPJEPS activités physiques et BPJEPS Négociateur technico-commercial du sport) qui assurent l'encadrement des 224 licenciés. Le coût financier 2024 de ces trois jeunes s'élève à 12 372 € et l'embauche envisagée s'élèverait à environ 12 000 €. Aussi, le club sollicite la communauté de communes pour une aide de 10 000 € afin d'équilibrer son budget 2024. Le président propose d'attribuer une aide de 10 000 € pour l'année 2024.

**Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

### **Tennis Meyras :**

L'association sollicite la communauté de communes pour une aide de fonctionnement du club qui a relancé l'école de tennis en septembre 2023. Il compte 33 licenciés de moins de 18 ans résidant sur notre territoire. Aussi, le Président propose d'attribuer au club une subvention de 500 €.

**Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

## **8. Divers :**

Visite de la préfète le 23.05.2024 : la visite des équipements de la CDC a commencé par les locaux techniques et professionnels de Prades, puis le boulodrome de Fabras, pour finir par les deux micro crèches de Jaujac et Thueyts. Elle a été très satisfaite de voir ces différentes réalisations et le dynamisme de notre collectivité.

Réunion ADN : Stéphane GINEVRA informe les élus de la prochaine réunion ADN le 6.06.2024 et leur demande de lui indiquer s'ils ont des points à aborder particulièrement.

Réunion lecture publique : Une réunion est fixée au 30.5.2024 avec la médiathèque départementale de prêt de l'Ardèche (MDA), les bibliothécaires des communes et les élus afin de poursuivre le travail sur la mise en réseau des bibliothèques et le conventionnement avec la MDA.

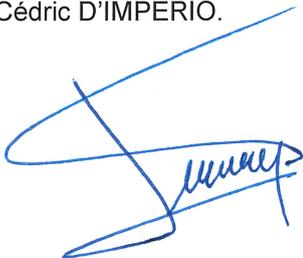
Entretien des chemins de randonnée : JP Reymond souligne que la participation que la CDC verse aux communes n'a pas augmenté depuis plusieurs années. Le président explique que les AC relatives aux transferts de compétences non plus, alors que les charges ont évolué sans répercussion sur les communes (SDIS par exemple ou la contribution 2016 pour les 16 communes, servant de base aux AC était de 173 155 euros et la contribution 2024 s'élève aujourd'hui à 210 551 euros, soit + 37 396 euros non répercuté sur les AC des communes à ce jour.....).

Réunion compétence Eau – Assainissement : le président rappelle la réunion du 4.06.2024 à 16h avec le cabinet KPMG afin de travailler sur le transfert de compétence eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Plusieurs élus demandent à prendre une position en communauté de communes sur le transfert obligatoire de la compétence de l'eau / assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026 des communes vers la CDC. Le Président rappelle qu'il s'agit actuellement d'une compétence appartenant aux communes et invite donc les communes qui le souhaitent à délibérer dans leurs conseils municipaux respectifs. Le Président indique que cette question pourra être discuté lors d'une prochaine réunion, sous la forme d'une motion.

*La séance est levée à 19H15.*

*L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.*

Le Président,  
Cédric D'IMPERIO.



Le Secrétaire de séance,  
Pierre CHAPUIS.

